

Compte-rendu du conseil municipal du 06/07/2016

Fond 199 : le département de la Haute-Loire débloque 5 millions pour les communes de moins de 1000 habitants. 50% sur l'exercice 2016-2017 et 50% sur 2017-2018.

Les 199 communes de Haute-Loire de moins de 1000 habitants peuvent proposer 1 projet par an (exemple pour la réfection de la voirie communale, la rénovation du petit patrimoine). Le budget du projet doit être compris dans la fourchette allant de 10 000 à 50 000 euros HT.

Après étude des différents dossiers par les services départementaux, les mairies pourront se voir allouer une subvention allant jusqu'à 40% du budget du projet. Le dépôt de dossier doit être faite par les mairie du 1^{er} juillet au 1^{er} aout.

Le conseil décide de **présenter comme projet 'la réfection de la voirie de Besse'** (budget prévisionnel de 51000 euros TTC). **Vote à l'unanimité.**

Suite à l'ouverture des enveloppes de l'appel d'offre de la communauté de commune pour des travaux de voirie (de Besse), notre budget prévisionnel de 51 000 euros TTC est passé à 40000 euros TTC.